



# PROJET PEDAGOGIQUE

## du « Local Jeunes »

### de St-Quay-Portrieux

#### 2016-2017



Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur ; il en précise les conditions de réalisation dans ce document. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques.

## **1/PRESENTATION DU LOCAL JEUNES**

Le Local Jeunes est avant tout un lieu social ayant comme enjeu de mettre en place des animations éducatives en direction des jeunes.

C'est un lieu convivial où les jeunes peuvent venir discuter mais aussi pratiquer des activités diverses et variées. Ce lieu donne aussi la possibilité aux jeunes de s'impliquer dans l'élaboration de projets.

Le Local Jeunes est géré par la Ville de St Quay Portrieux : 52 bd Foch – 22410 St Quay Portrieux.

Ouvert les samedis des semaines scolaires, de 14h à 18h, il peut l'être aussi sur les après-midis d'une semaine pendant les petites vacances scolaires (hormis Noël) afin de proposer des stages divers et variés, selon thématiques (ex an dernier : court-métrage, culture Hip-hop et activités sportives).

Il accueille des jeunes âgés de 11 à 17 ans (11 ans dans l'année scolaire).

L'intégration de jeunes « différents » ou avec handicap se fait en souplesse, avec les animateurs comme avec les autres enfants, en adaptant l'activité, le rythme à ses capacités, avec une vigilance accrue et une disponibilité de l'animateur.

### En complément, un ATELIER THEATRE :

L'an passé, afin de développer le Local Jeunes et en même temps proposer une activité artistique inexistante sur la ville, des Ateliers Théâtre ont été créés.

Le théâtre permet à des personnes qui n'ont pas eu l'occasion avant, de se mettre sur le devant de la scène, de prendre la parole en public, de raconter, de faire vivre une histoire. Son pouvoir, sa puissance, ses principes permettent à chacun de se prêter aux joies du changement de peau, d'aller d'un personnage à l'autre, de dévoiler sa véritable identité et, surtout, de laisser libre cours à ces émotions.

Les ateliers sont proposés le lundi (hors vacances scolaires) aux jeunes de 11 à 15 ans, sur inscription et facturation annuelle, avec une inscription nécessaire aussi au Local Jeunes.

Ils peuvent ainsi participer au Local Jeunes quand ils le souhaitent (samedis et vacances scolaires).

### L'encadrement

Julie Beurrier (diplômée BAFD) l'assure habituellement le samedi, remplacée si besoin par un animateur qualifié (équivalent BAFD).

Un prestataire qualifié et/ou un animateur diplômé BAFA peuvent se rajouter lors des vacances scolaires, en fonction des thèmes proposés et des qualifications de chacun.

### L'espace

Situé à la Rotonde de St-Quay-Portrieux, l'espace (qui sert l'été au CLJ, Centre de Loisirs des Jeunes et sur l'année aux TAP, Temps d'Activités Périscolaires) est composé de :

1) La salle d'activité, accessible en libre-service lors des permanences d'accueil.

Les jeux (baby-foot, jeux de société...) doivent pouvoir être utilisés par tous

2) La salle d'expression, de théâtre et sport, avec 2 tables de ping-pong, jeu de fléchettes...

3) Un bureau

#### 4) Un WC/Lavabo + une salle d'eau avec douche

Utilisé désormais pour l'atelier théâtre et les TAP, le local est plus investi, plus fréquenté ; d'où un projet d'aménagement spatial avec une scène amovible et un coin convivial avec un meuble-bar à customiser

### **Les modalités d'accueil et d'inscription**

Chaque jeune peut s'inscrire librement à la structure ; la famille remplit un dossier d'inscription et une fiche sanitaire, puis paye une participation annuelle de 12€ pour un Quinocéen (habitant de St-Quay-Portrieux et de 15€ pour un non-Quinocéen).

Pour certains projets ponctuels, le jeune s'inscrit à l'avance après information à la famille et accord signé de celle-ci.

Des tarifs pour des projets spécifiques sur les vacances scolaires pourraient être à définir en fonction des activités : choix de l'animation, devis du prestataire, nombre de participants, frais autres...

Quant au cours de théâtre, c'est 80€ pour l'année scolaire, en plus de l'adhésion nécessaire au Local.

### **Le mode de fonctionnement**

Le Local Jeunes est un lieu d'accueil encadré par un animateur, où les jeunes peuvent jouer ou organiser leurs activités pendant leurs temps libres.

En cas d'activités extérieures, l'animateur ne peut assurer d'accueil au Local, donc : local fermé sur le créneau horaire de sortie

Afin de rendre autonomes et responsables les usagers, l'accueil du local du samedi est libre.

En effet, après acceptation des parents sur la fiche d'inscription, les jeunes peuvent bénéficier de la structure sur la durée souhaitée par eux-mêmes, dans la limite des horaires d'ouverture.

Les activités alternent entre ateliers créatifs (mosaïque, bois bijoux....), jeux de société ou sportifs, sorties culturelles ou sportives (bowling, bouée tracté, kayak....)

### **Les règles de vie**

Pour assurer le bon fonctionnement du Local, les jeunes se doivent de respecter les règles de vie, le matériel, les locaux, les autres jeunes et l'encadrement. Ces règles ont pour but de donner un cadre, des repères, d'établir les droits et les devoirs de chacun. Elles seront expliquées aux jeunes et affichées pour ne pas les oublier. Elles pourront évoluer en fonction des comportements ou de l'organisation à adopter.

Dans le cadre de l'animation jeunesse, en présence de l'encadrant, en activités intérieures et extérieures :

- Il est formellement interdit d'abîmer le matériel mis à disposition.
- Il est formellement interdit de fumer.
- Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et autres produits illicites.

Dans l'hypothèse contraire, la commune se réserve le droit, selon la gravité de la faute, d'appliquer une sanction qui va de l'avertissement oral ou écrit aux parents, à l'exclusion temporaire ou définitive du jeune

### **Le transport**

Les sorties habituelles se font avec le minibus de la ville (9 places).

Pour un effectif plus important, un transport en commun pourrait être envisagé (Tibus...)

### **Budget**

Un budget prévisionnel est établi prenant en compte, en plus des besoins inévitables de fonctionnement, les axes prioritaires les plus coûteux : petit matériel d'activités, frais de prestations et d'entrées...

## **2- OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET OPERATIONNELS**

### **1 – Favoriser l'accueil des jeunes**

- Proposer un lieu d'accueil adapté aux jeunes.
- Développer l'information pour le faire connaître sur le secteur.

Moyens :

- . Aménager les locaux de manière à ce que les jeunes s'y sentent bien.
- . Diffuser des plaquettes d'information, affiches, articles de journaux au sein de la commune.
- . Mettre en place des animations et projets adaptés aux jeunes.

## **2 – Rendre les jeunes acteurs de leurs temps libres**

- Les responsabiliser dans le fonctionnement des projets, des animations.
- Les impliquer dans la mise en œuvre des projets, des animations.

Moyens :

- . Permettre aux jeunes de proposer et d'organiser leurs activités ou projets : Temps d'échanges, Boîte à idées,
- . S'impliquer dans le cadre des manifestations de la ville : Téléthon, Marché de Noël...

## **3 - Favoriser l'épanouissement des jeunes**

- Favoriser l'autonomie des jeunes
- · Proposer des activités attractives et accessibles

Moyens :

- . Amener les jeunes sur divers lieux de pratique culturelle ou sportive en profitant du contexte environnemental.
- Organiser des stages et/ou mini-séjours en direction des jeunes.

## **4 - Créer une ouverture culturelle, développer l'imaginaire**

- Partir à la découverte de son environnement proche ou lointain.
- Permettre d'accéder à la culture artistique, scientifique, sportive.
- Découvrir différents moyens d'expression, encourager sa créativité, accéder à la connaissance, développer son intelligence, son imaginaire.

Moyens :

- . Proposer des cours de théâtre et d'expression et des stages thématiques en vacances scolaires.
- . Sortir dans des manifestations musicales...
- . Décorer le local à leur manière (fresques, réalisation de jeux ou petit mobilier...).

## **3 - EVALUATION**

Concrètement, voici les étapes d'évaluation sur l'année, les outils utilisés et les indicateurs

Evaluation : Mensuelle des présences

Trimestrielle avec réajustements effectués ou à effectuer

Annuelle (bilan)

Outils :

- Dossiers d'inscription et fiches sanitaires
- Cahier de pointage des présences
- Boîte à idées, temps d'échanges
- Fiches des projets ponctuels à l'origine de l'encadrant et des jeunes
- Communication par articles de presse, flyers, contacts auprès des collégiens

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de jeunes participants
- Nombre de présences
- Nombre d'activités thématiques, de projets imaginés et réalisés
- Nombre et Fréquence des réajustements nécessaires

Indicateurs qualitatifs (ouverture culturelle, motivation, savoir être...) :

- Satisfaction des jeunes par rapport à la diversité de l'offre (plaisir, épanouissement), l'alternance entre action et détente
- Satisfaction des parents par rapport à la diversité, la pertinence et la qualité de l'offre
- Confiance des parents dans la démarche
- Evolution du comportement des jeunes
- Satisfaction des acteurs éducatifs : personnel municipal, intervenants, prestataires
- Mobilisation et implication des intervenants
- Adaptations éventuelles ponctuelles ou régulières